

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-123

Envoyé en préfecture le 15/01/2021

Reçu en préfecture le 15/01/2021

Affiché le



ID : 083-218300465-20201218-2020_INS_12_123-DE

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Complément de délégation du Conseil Municipal au Maire pour solliciter des subventions

La séance est ouverte :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu les délibérations du Conseil municipal N° 2020-044 et 2020-045 en date du 5 juin 2020, portant délégations du Maire suivant l'Article L2122-22 du CGCT,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 127 modifiant l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, autorise le Conseil municipal à donner délégation au Maire à solliciter à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

Considérant que cette nouvelle disposition s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'efficience,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, pour solliciter auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subventions, étant précisé que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Il est précisé que le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en application de cette nouvelle délégation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-124

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le



ID : 083-218300465-20201218-2020_DOM_12_124-DE

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Acquisition immeuble CORNEC – Désignation Notaire

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2020-110 approuvant le principe de l'acquisition de l'immeuble cadastré Section H n° 513 - lieu-dit Le Marais au prix global et forfaitaire de 350 000 €.

Les formalités préalables à cette acquisition ayant été accomplies à savoir : accord du propriétaire pour vendre ce bien à la commune au prix fixé ci-dessus, consultation des Services France Domaine, il convient de désigner l'Etude Notariale pour finaliser cette vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DESIGNE Maître Fabien TERRAS - Etude Notariale de COTIGNAC, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-125

Envoyé en préfecture le 17/01/2021

Reçu en préfecture le 17/01/2021

Affiché le

ID : 083-218300465-20201218-2020_AUT_12_125-DE

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Excusé : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du rapport annuel 2019 de l'AREA Région Sud

La séance est ouverte :

La Commune de COTIGNAC est actionnaire de la SPL AREA REGION SUD et détient 1 action au capital de cette Société.

Pour rappel, le représentant de la commune désigné au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires est Monsieur Jean-Pierre VERAN, le représentant de la commune désigné au sein de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires est Monsieur Jean-Pierre VERAN.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées.

Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2019 de la SPL AREA REGION Sud ;

DONNE quitus au représentant de COTIGNAC, pour l'année 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-126

Envoyé en préfecture le 17/01/2021
Reçu en préfecture le 17/01/2021
Affiché le
ID : 083-218300465-20201218-2020_AUT_12_126-DE

Présents : 14
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la convention AIST – Tarifs 2021

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'avenant à la convention de prestation de service de l'AIST (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) portant sur l'application des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

Les tarifs facturés en référence à l'article 8 de la convention sont les suivants :
98,00 € HT, soit 117,60 € TTC par agent.

Ce forfait inclut toutes les prestations liées aux missions de l'AIST83, notamment les actions sur le milieu du travail, le suivi individuel de l'état de santé des agents, le conseil au mandant et à ses agents et la traçabilité des expositions aux risques professionnels.

Ce forfait est appelé en début d'année et payable par mandat administratif au 31 janvier 2021.

83,00 € HT, soit 99,60 € TTC par agent embauché après la date du 1^{er} janvier 2021 ;


41,00 € HT, soit 49,20 € TTC pour la facturation de pénalités suite à l'absence non excusée d'un agent deux jours ouvrés avant la date de rendez-vous.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-127

Envoyé en préfecture le 17/01/2021
Reçu en préfecture le 17/01/2021
Affiché le  17/01/2021
ID : 083-218300465-20201218-2020_FIN_12_127-DE

Présents : 15

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non valeurs / Créances éteintes

La séance est ouverte :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demande en non valeurs n° 4008780215 déposée par Monsieur Jean-Claude GOMEZ Trésorier-receveur municipal de COTIGNAC ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier-Receveur municipal, présente plusieurs demandes d'admission en non-valeurs pour un montant de 16 509,71 € répartis sur 42 titres de recettes émis entre 2014 et 2019 sur le budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 4008780215, ces créances étant définitivement annulées, leur irrécouvrabilité résultant d'une décision juridique extérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non valeurs les titres de recettes faisant l'objet de la liste de demandes en non-valeurs n° 4008780215 jointe en annexe, présentée par Monsieur Jean-Claude GOMEZ - Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 16 509,71 € sur le Budget principal ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2020, à l'article 6542 - Créances éteintes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC

Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-128

Envoyé en préfecture le 17/01/2021

Reçu en préfecture le 17/01/2021

Affiché le

En exercice : 19

ID : 083-218300465-20201218-2020_FIN_12_128-DE

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande d'admission en non valeurs / Créances irrécouvrables

La séance est ouverte :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demande en non valeurs n° 4349040215 déposée par Monsieur Jean-Claude GOMEZ Trésorier-receveur municipal de COTIGNAC ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier-Receveur municipal, présente plusieurs demandes d'admission en non-valeurs pour un montant de 8 546,80 € répartis sur 19 titres de recettes émis entre 2000 et 2012 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 4349040215 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non valeurs les titres de recettes faisant l'objet de la liste de demandes en non-valeur n° 4349040215 jointe en annexe, présentée par Monsieur Jean-Claude GOMEZ - Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 8 546,80 € sur le Budget principal ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2020, à l'article 6541 - Créances admises en non valeurs.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC

Date de la convocation : 14/12/2020

Date de l'affichage : 14/12/2020

N°2020-129

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarif vide-greniers associatifs

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 mai 2016 fixant le tarif pour les brocantes, foires et vide-greniers à 15 €.

Or, il s'avère que les vide-greniers sont la plupart du temps organisés par des associations bénévoles et qu'ils s'adressent à des particuliers et non à des professionnels.

Il serait donc plus équitable de prévoir une tarification à 5 € pour les vide-greniers et d'appliquer cette tarification à compter de cette année qui a également connue un contexte particulier suite à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer une tarification de 5 € pour les vide-greniers associatifs à compter de cette année.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VEAN



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cotignac, with the text 'MAIRIE DE COTIGNAC' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature that appears to be 'Jean-Pierre Vean'.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-130

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative au Budget Principal N° 2

La séance est ouverte :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération N° 2020-065 du 10/07/2020 approuvant le budget principal de la commune ;

VU la délibération N° 2020-112 approuvant la Décision Modificative N° 1 au budget principal de la Commune ;

VU l'avis de la commission des finances ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits,

APPROUVE la décision modificative N° 2 ci-annexée

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



83046

COMMUNE DE COTIGNAC

Code INSEE

Budget principal/Mairie Cotignac

DM n°2 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-2001 : CONSTRUCTION HANGAR SERVICE TECHIQUE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1502 : BATIMENT DU GRAINAGE : AMENAGEMENT DES SALLES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-2001 : CONSTRUCTION HANGAR SERVICE TECHIQUE	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-2002 : RESEAU PLUVIAL + TRX RESEAUX SECS	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1805 : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE	253 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	253 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	253 000,00 €	253 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-131

Envoyé en préfecture le 18/01/2021

Reçu en préfecture le 18/01/2021

Affiché le

ID : 083-218300465-20201218-2020_THE_12_131-DE



Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désherbage Médiathèque

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;
- de charger Monsieur Stéphane THOMAS, Responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE COTIGNAC

Date de la convocation : 14/12/2020

Date de l'affichage : 14/12/2020

N°2020-132

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention France Alzheimer

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis 23 ans, l'association France Alzheimer développe des actions pour accompagner les personnes malades et leurs proches en leur proposant des activités adaptées, en formant des bénévoles et en sensibilisant l'opinion et les pouvoirs publics.

Il propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € pour aider l'antenne varoise à poursuivre ces efforts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association France Alzheimer Var ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 14/12/2020
Date de l'affichage : 14/12/2020
N°2020-133

~~Nombre de membres : 19~~

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal – Le Grainage - sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison

Pouvoirs : MM. DEGOULET Jean à PATHERON Anthony, LAZARE Christian à ROUBAUD Nathalie, BERNE Patrice à VERAN Thierry, DOVETTA Adrien à VERAN Jean-Pierre.

Absent : DAAS Kamel

Monsieur MARTY René a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention CCFF/RCSC

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée communale du courrier du Centre Communal Feux de Forêt et Réserve Communale de Sécurité Civile de Cotignac du 14 décembre, sollicitant une subvention pour aider l'association à financer ses actions.

Il rappelle que la commune a souvent recours aux bénévoles du CCFF pour toutes les opérations liées à la sécurité des biens mais aussi des personnes et qu'ils sont fortement mobilisés en cette période de crise sanitaire.

Il propose donc l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € pour encourager les bénévoles à poursuivre leurs actions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € en faveur du CCFF /RCSC ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

